



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2023

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le 30 janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Brindas, légalement convoqué, s'est assemblé dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Frédéric JEAN, Maire.

Date de convocation : 24/01/2023

Date d'affichage : 24/01/2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 17 (délibérations 2023-01 à 2023-02 inclus), puis 18 (délibérations 2023-03 à 2023-06 inclus), puis 19 conseillers présents (délibérations 2023-07)

Absents non représentés : 6 (délibérations 2023-01 à 2023-02), puis 4 (délibérations 2023-03 à 2023-06), puis 3 (délibérations 2023-07)

Nombre de votants : 23 votants (délibérations 2023-01 à 2023-02 inclus), puis 25 votants (délibérations 2023-03 à 2023-06 inclus), puis 26 votants (délibération 2023-07)

Étaient présents

Mesdames I. CHRIQUI-DARFEUILLE (à partir de 19h30), D. GEREZ, A. CHANTRAINE, M. LALAUZE, S. PETER, J. DOMINIQUE, C. DOMINIQUE, C. ROSIN, S. GAUDET DIT TRAFIT, N. POIGNET

Messieurs F. JEAN, F. VERICEL (à partir de 19h50), G. BICHONNIER, B. DUPRÉ, B. BALESTIÉ, L. TOUZET, M. WEILL, L. FERLET, G. GIRAUD

Pouvoirs

Thierry BAILLY donne pouvoir à Isabelle CHRIQUI-DARFEUILLE

Laetitia ROSA DA COSTA donne pouvoir à Lionel TOUZET

Eric GESBERT donne pouvoir à Martine LALAUZE

Christine BAUDOIN donne pouvoir à Danielle GEREZ

Fabrice PECOU donne pouvoir à Sylvie GAUDET DIT TRAFIT

Patrick BIANCHI donne pouvoir à Michel WEILL

Ludovic PICARD donne pouvoir à Laurent FERLET

Absents non représentés : I. CHRIQUI-DARFEUILLE (délibération 2023-01 et 2023-02 inclus), F. VERICEL (délibérations 2023-01 à 2023-06 inclus), T. BAILLY (délibération 2023-01 et 2023-02 inclus), C. CHAPON, S. MARTINEZ, F. BLANCHARD

Secrétaire de séance : Nathalie POIGNET



Point n°1

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2022

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022 est accepté par **20 voix POUR** et **3 ABSTENTIONS** (*Mme Sylvie PETER, Jocelyne DOMINIQUE, M. Bertrand DUPRÉ, conseillers municipaux de la liste « Brindas, agir avec ambition pour l'avenir », absents lors du conseil municipal du 15 décembre 2022*).



Point n° 2

D.2023-01 : PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021 DU SAGYRC

Présentation : Anne CHANTRAINE et Danielle GÉREZ

Mmes Anne CHANTRAINE et Danielle GÉREZ, représentantes de la Commune et de la Communauté de communes des Vallons du Lyonnais au sein du SAGYRC, présentent le rapport d'activités 2021 du SAGYRC.

Après avoir entendu l'exposé fait par Mmes Anne CHANTRAINE et Danielle GÉREZ, il est proposé aux membres du conseil municipal de :

- **PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport d'activités 2021 du SAGYRC

RÉSULTAT DES VOTES : UNANIMITÉ



Point n° 3

D.2023-02 : EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 AU CONTRAT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE Rapporteur : F. JEAN

La loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique (MOP) précise que le forfait provisoire du maître d'œuvre sur le montant des travaux devient définitif au moment de la validation par la maîtrise d'ouvrage de l'avant-projet définitif. L'adoption du forfait définitif se réalise par voie d'avenant.

L'avant-projet définitif a été validé par le conseil municipal du 27 juin 2022 pour un montant de 5 563 000 € HT (valeur juin 2022). Il convient, ainsi, de prendre un avenant arrêtant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre.

Ainsi, l'avenant présenté a pour objet d'arrêter le coût d'objectif travaux, conformément à l'article 5-1 du CCP du marché de maîtrise d'œuvre et de fixer le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre qui en découle, mais, il a également pour objet de mandater la maîtrise d'œuvre sur une mission complémentaire.



Pour mémoire, le montant initial de la maîtrise d'œuvre était de 658 000 € HT pour un montant de travaux à 4 789 000 € HT. L'évolution du coût travaux en phase APD et validé par le conseil municipal à 5 563 000 € HT provient, ainsi que cela a été vu lors du conseil municipal du 27 juin 2022, de l'évolution du programme et de l'adaptation du projet.

Conformément au code de la commande publique, le taux de rémunération du maître d'œuvre s'établit sur le montant APD réajusté à la valeur N0 du mois de d'établissement des prix du marché de maîtrise d'œuvre, soit à la valeur de janvier 2021. La valeur de l'APD approuvé le 27 juin, réajusté à janvier 2021, est de 5 041 886,31 € HT.

Le taux de rémunération du maître d'œuvre fixé au marché est de 14%, soit un forfait définitif de 705 864,08 € HT arrondi à 705 800 € HT, soit une plus-value de 50 800 € HT.

Par ailleurs, lors de la consultation de maîtrise d'œuvre, l'adjonction d'un cuisiniste dans l'équipe de maîtrise d'œuvre n'avait pas été prévue. Cependant, il s'avère nécessaire, pour la bonne intégration du matériel dans le nouveau restaurant scolaire, de mandater l'équipe de maîtrise d'œuvre sur une mission d'assistance à la consultation et de suivi de la mise en place des équipements de cuisine pour un montant complémentaire de 13 060,00 € HT à la mission de base.

En conséquence, la rémunération définitive du maître d'œuvre s'établit à un montant total de 718 860,00 € HT, soit 862 632,00 € TTC

Compte tenu de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- D'APPROUVER l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension du groupe scolaire pour un montant de 718 860,00 € HT soit 862 632,00 € TTC ;
- D'AUTORISER le maire à le signer ainsi que tout acte y afférent.

M. Frédéric JEAN explique que cette délibération est courante et qu'elle sera la seule qu'ils auront à voter sur ce sujet. Il indique que les montants sont relativement importants et demande s'il y a des questions.

M. Michel WEILL a une question concernant le cuisiniste. De mémoire, le travail du cuisiniste et le montant correspondant non pas été intégrés à l'APD. Il précise qu'il n'y aurait pas eu d'avenant à l'APD concernant le cuisiniste.

Mme Marie-Catherine MAVOUNGOU, directrice générale des services, explique que cette délibération n'est pas un avenant à l'APD. C'est un complément de mission de la maîtrise d'œuvre.

M. Michel WEILL demande alors comment il est possible d'accorder des honoraires à une maîtrise d'œuvre sur un projet d'APD qui n'est pas complet.

Mme Marie-Catherine MAVOUNGOU, directrice générale des services, explique que l'APD, tel qu'il a été approuvé, n'est pas modifié et contenait bien le lot « cuisine ». En revanche, dans l'équipe de maîtrise d'œuvre, il n'y avait pas la mission « cuisiniste ».

M. Michel WEILL la remercie pour son explication.

M. Guillaume GIRAUD fait savoir qu'il votera contre cette délibération puisqu'il s'agit du projet du groupe scolaire. Pour le reste, il fait savoir qu'il votera contre également, mais aurait aimé que l'on sépare les approbations du projet des demandes de subvention. Il explique qu'il votera donc contre tous les dossiers, alors qu'il aurait aimé soutenir les demandes de subvention.



M. Frédéric JEAN propose de voter déjà cette première délibération sur l'avenant à la maîtrise d'œuvre avant de voir, s'il est possible, de séparer les votes dans les prochaines délibérations.

M. Michel WEILL fait savoir que leur équipe s'abstiendra sur ces délibérations.

M. Frédéric JEAN s'en doutait bien et avait peu d'espoirs d'avoir réussi à les faire changer d'avis.

RÉSULTAT DES VOTES : 17 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (M. Patrick BIANCHI, M. Michel WEILL, Mme Nathalie POIGNET, M. Laurent PICARD, M. Laurent FERLET, conseillers municipaux de la liste « Ensemble pour Brindas »), et 1 voix CONTRE (M. Guillaume GIRAUD, conseiller municipal de la liste « Brindas avec vous »)

Arrivée d'Isabelle CHRIQUI-DARFEUILLE à 19h30



Point n° 4

D.2023-03 : EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LES MARCHÉS DE TRAVAUX

Rapporteur : Isabelle CHRIQUI-DARFEUILLE

Par délibération n°2021-14 du 29 mars 2021, le conseil municipal a approuvé le projet d'extension du groupe scolaire et son enveloppe, et à autoriser le maire à solliciter les subventions les plus larges pour cette opération.

Lors de ce même conseil municipal, un jury de concours a été constitué afin de choisir un maître d'œuvre pour le projet d'extension du groupe scolaire.

Ce maître d'œuvre a été choisi à l'issue du concours de maîtrise d'œuvre, approuvé par délibération du conseil municipal du 8 novembre 2021, à l'issue d'une procédure de concours restreint.

Un travail a alors été lancé avec tous les acteurs du scolaire et du périscolaire. Plusieurs ateliers ont été organisés avec les directrices d'écoles, les enseignants, le personnel du périscolaire, les associations de parents d'élèves, les déléguées départementales de l'éducation nationale ainsi que l'inspecteur de l'éducation nationale.

Cette phase de consultation et d'échange a permis de mieux connaître et d'affiner les besoins des utilisateurs, et, dans la mesure du possible, les intégrer au projet.

C'est à l'issue de ce travail que l'Avant Projet Définitif a pu être approuvé lors du conseil municipal du 27 juin 2022.

Compte tenu de cette approbation, l'équipe de maîtrise d'œuvre a alors élaboré le Dossier de Consultation de Entreprises (DCE).

Cette consultation se fait, compte tenu de son montant, sous forme d'un appel d'offre ouvert conformément au code des marchés publics. Il a fait l'objet d'une parution au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) le 22 novembre 2022 sous le numéro 22-155265, et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE), à la même date, sous le numéro 2022-OJS228-656849.

Cette consultation était composée de 19 lots, chaque lot devant faire l'objet d'une attribution séparée. La date limite de réception des Offres était fixée au 26 décembre 2022 à 12 Heures.



Les différents lots sont les suivants :

N°	Intitulé du Lot
1	Terrassements Généraux - VRD - Espaces Verts
2	Démolition - Gros-œuvres - Façades
3	Charpentes bois - MOB
4	Couverture - Bardage Zinc
5	Étanchéité
6	Menuiseries extérieures aluminium - occultations
7	Serrurerie - Métallerie
8	Menuiseries intérieures bois
9	Doublages - Cloisons - plâtrerie - Faux-plafonds
10	Peinture - nettoyage
11	Chape - Carrelage - Faïences
12	Sols Souples
13	Ascenseur
14	Chauffage - rafraichissement- ventilation
15	Plomberie - sanitaire
16	Électricité courants forts et faibles
17	Photovoltaïque
18	Cuisine
19	Cloisons doublage isothermes

Au total, 85 plis ont été déposés. Sur ces 85 plis, 13 ont été éliminés au stade de la candidature (non respect du cadre de la consultation, non respect des prescriptions du cahier des charges en taille d'entreprise compte tenu de l'importance du chantier, des qualifications, des expériences dans le domaine, etc.).

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 20 janvier à 11h00 afin d'attribuer les marchés.

Après avoir entendu l'analyse faite des offres par l'équipe de maîtrise d'œuvre, les marchés ont été attribués comme suit :

ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE	ADRESSE	MONTANT OFFRE DE BASE H.T.	MONTANT OPTION VALIDÉE PAR CAO H.T.	MONTANT TOTAL H.T.
<i>Lot 1 : Terrassement généraux - VRD - Espaces verts - Estimation Moe : 459.400 € HT</i>				
M.G.B. TRAVAUX PUBLICS	140, rue Frédérique Monin - 69440 Mornant	437.445,90 €	19.975 €	457.420.90 €
<i>Lot 2 : Démolition - Gros-œuvres - Façades- Estimation Moe : 1.318.400 € HT</i>				
GCBAT	220, rue Ferdinand Perrier - 69800 Saint-Priest	1.495.384,43 €	/	1.495.384.43 €
<i>Lot 3 : Charpentes bois - MOB - Estimation Moe : 576.300 € HT</i>				
LOFOTEN	1, rue de la Manse - 69126 Brindas	446.065,51 €	/	446.065,51 €
<i>Lot 4 : Couverture - Bardage Zinc- Estimation Moe : : 406.300 € HT</i>				
ANDRÉ VAGANAY	Route de Chasse - 69360 Solaize	444.621,89 €	/	444.621,89 €
<i>Lot 5 : Étanchéité- Estimation Moe : 205.100 € HT</i>				

ÉTANCHÉITÉ RÉNOVATION ISOLATION COUVERTURE	11, rue Joseph- Marie Jacquard - 69800 Saint-Priest	222.000,34 €	/	222.000,34 €
<i>Lot 6 : Menuiseries extérieures aluminium - occultations- Estimation Moe : 344.200 € HT</i>				
B'ALU	Les Grandes Varennes - 71340 Iguerande	345.375 €	/	345.375 €
<i>Lot 7 : Serrurerie - Métallerie- Estimation Moe : 132.400 € HT</i>				
CONSTRUCTIONS SOUDÉES LYONNAISES	Les Ferrières - 69290 Grézieu la Varenne	112.076,20 €	/	112.076,20 €
<i>Lot 8 : Menuiseries intérieures bois- Estimation Moe : 244.500 € HT</i>				
COMPTOIR DES REVÊTEMENTS	45, rue du Marais- 69100 Villeurbanne	324.334,50 €	/	324.334,50 €
<i>Lot 9 : Doublages - Cloisons - plâtrerie - Faux-plafonds- Estimation Moe : 350.200 € HT</i>				
GUELPA PÈRE ET FILS	617, rue Benoit Mulsan- 69400 Villefranche-sur- Saône	347.128,90 €	12.897 €	360.025,90 €
<i>Lot 10 : Peinture - nettoyage- Estimation Moe : 69.500 € HT</i>				
GUELPA PÈRE ET FILS	617, rue Benoit Mulsan - 69400 Villefranche-sur- Saône	50.927,80 €	/	50.927,80 €
<i>Lot 11 : Chape - Carrelage - Faïences- Estimation Moe : 263.900 € HT</i>				
CARRELAGE BERRY	122, ZO de la Teppe - 01380 Saint André de Bage	297.089,00 €	/	297.089,00 €
<i>Lot 12 : Sols Souples- Estimation Moe : 81.400 € HT</i>				
Non encore attribué				
<i>Lot 13 : Ascenseur- Estimation Moe : 23.000 € HT</i>				
ORONA SUD-OUEST	Impasse du muguet - Route de Bordeaux - 64121 Serres Castet	23.000,00 €	/	23.000,00 €
<i>Lot 14 : Chauffage - rafraichissement- ventilation- Estimation Moe : 1.001.000 € HT</i>				
BEALEM	314, rue Adamas - 42210 Montrond- les-Bains	908.507,50 €	/	908.507,50 €
<i>Lot 15 : Plomberie - sanitaire- Estimation Moe : 276.000 € HT</i>				
ÉTABLISSEMENT ROUX GÉRALD	9, rue du Puits Camille- 42000 Saint-Étienne	302.864,00 €	/	302.864,00 €
<i>Lot 16 : Électricité courants forts et faibles- Estimation Moe : 312.000 € HT</i>				
Non encore attribué				
<i>Lot 17 : Photovoltaïque- Estimation Moe : 18.000 € HT</i>				
TAOVA	5, rue Raoul Follereau - 51240 Saint Martin sur le Pré	26.890,00 €	/	26.890,00 €



Lot 18 : Cuisine- Estimation Moe : 309.500 € HT				
MARTINON MSE	46, rue Elsa Triolet - 69360 Communay	310.000,00 €	/	310.000,00 €
Lot 19 : Cloisons doublage isothermes- Estimation Moe : 78.600 € HT				
SOCIÉTÉ DE PROMOTION DES MÉTHODES DE CONSTRUCTION	50, route d'Autherme - 03200 Abrest	97.998,63 €	/	97.998,63 €
TOTAL ESTIMATIONS Moe validées phase PRO valeur nov. 2022				6.469.700,00€
TOTAL DES LOTS ATTRIBUÉS				6.224.581,60 €

Compte tenu de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **D'AUTORISER** le maire à signer les marchés tels qu'attribués par la commission d'appel d'offres réunie le 20 janvier 2023 avec les entreprises et les montants mentionnés dans le tableau ci-dessus, ainsi que tout acte y afférent.
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont prévus au budget de la Commune.

M. Laurent FERLET transmet une remarque de la part de Ludovic PICARD, présent lors de la CAO du 20 janvier dernier, qui souhaitait remercier les services pour la qualité de cette réunion, notamment par rapport aux critères mis en œuvre pour sélectionner les entreprises, tel que leurs expériences, leurs expertises, etc.

Mme Isabelle CHRIQUI-DARFEUILLE le remercie et indique qu'elle transmettra le message.

RÉSULTAT DES VOTES : 19 voix POUR, 5 ABSTENTIONS, (M. Patrick BIANCHI, M. Michel WEILL, Mme Nathalie POIGNET, M. Laurent PICARD, M. Laurent FERLET, conseillers municipaux de la liste « Ensemble pour Brindas »), et 1 voix CONTRE (M. Guillaume GIRAUD, conseiller municipal de la liste « Brindas avec vous »)

M. Laurent FERLET indique la présence d'une coquille sur le lot 19 avec une virgule mal placée sur le montant 97.998,63 €.

M. Frédéric JEAN revient sur le sérieux évoqué par Laurent FERLET et souhaite remercier également le travail de qualité de la maîtrise d'œuvre, du cabinet de conseil qui les accompagne et de toutes les personnes qui travaillent avec ce cabinet. Il revient sur les 85 plis reçus et les questions qu'il a fallu se poser sur les éléments techniques. Grâce à eux, ils ont pu s'apercevoir de la qualité du travail fourni. Sans eux, la municipalité n'aurait pas pu y arriver car tout était très technique et pointu. M. le Maire prend, à titre d'exemple, le lot 16 « électricité courants forts et faibles » qui n'a pas été attribué puisque la maîtrise d'œuvre et le cabinet de conseil se sont aperçus qu'il y avait un gros manque de précisions. Cela ne paraît rien de prime abord, mais, des éclairages il y en a partout et de toutes sortes et il est important de connaître tous les détails afin de ne pas se tromper.

M. Laurent FERLET fait savoir que cela est d'autant plus difficile à cette période de l'année de postuler aux appels d'offres. En effet, il connaît des entreprises qui souhaitaient répondre, mais qui n'ont pas pu le faire faute de retours de leurs fournisseurs qui étaient fermés ou en effectifs réduits.



Point n° 5

D.2023-04 : EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE : RESTRUCTURATION DU RESTAURANT SCOLAIRE ACTUEL EN BÂTIMENT POUR LES TEMPS PÉRISCOLAIRES ET LE CENTRE DE LOISIRS : APPROBATION DU PROJET ET AUTORISATION AU MAIRE DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS

Rapporteur : Danielle GEREZ

Par délibération n°2021-14 du 29 mars 2021, le conseil municipal a approuvé le projet d'extension du groupe scolaire et son enveloppe, et à autoriser le maire à solliciter les subventions les plus larges pour cette opération.

Sur cette base, une demande de subvention a été déposée auprès de la préfecture le 6 mai 2022 au titre de la Dotation de soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) 2022.

Cependant, l'État n'a pas retenu ce projet en raison de son montant global jugé trop important au regard de l'enveloppe que l'État avait affecté au Département du Rhône.

Lors d'une rencontre avec M. Le Maire le 26 août 2022, M. Le sous-préfet, M. ROCHAS, sollicité sur ce point, a suggéré à la Commune de scinder ce dossier en différents projets fonctionnels. Ces projets seront déposés au titre de la D.S.I.L. 2023 ou de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2023.

Ce procédé sera également utilisé pour solliciter des financements de la Région.

Compte tenu des modalités de constitution des dossiers de demande de subvention, il est nécessaire d'établir une subvention par « sous-projet ».

Compte tenu des éléments techniques du projet d'extension du groupe scolaire et de la cohérence des différentes structures composant l'extension, il a été choisi, en collaboration avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage et le maître d'œuvre, de scinder le projet d'extension du groupe scolaire en 4 « sous-projets ».

Sous-Projet	Montant PRO DCE
1 - Restructuration du restaurant scolaire actuel en bâtiment périscolaire et centre de loisirs	519 600 €
2 - Extension de l'école maternelle	2 479 350 €
3 - Construction d'un restaurant scolaire	2 891 250€
4 - Aménagements extérieurs	705 100 €



Le projet n°1 « Restructuration du restaurant scolaire actuel en Bâtiment destiné à l'accueil des temps périscolaire et un centre de loisirs » consiste à supprimer l'ensemble des équipements actuels existants du restaurant scolaire afin de redistribuer les espaces.

Le centre de loisirs et les temps périscolaires disposeront, chacun en ce qui le concerne, d'espaces de bureaux et réunions, d'espaces d'activités pour les enfants, et d'espaces de rangements, dont un en sous-sol. Ces espaces seront affectés et non mutualisés. Les espaces sanitaires seront adaptés au enfants de 3-6 ans et seront mutualisés entre le centre de loisirs et les temps périscolaires.

Par ailleurs, un espace sommeil est prévu pour le centre de loisirs, et un préau sera construit afin d'offrir un espace extérieur abrité.

Ce projet est estimé en phase PRO DCE à un montant de 519.600 € HT.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** le projet de « Restructuration du restaurant scolaire actuel en bâtiment pour les temps périscolaire et un centre de loisirs » pour un montant estimé à 519.600 € HT
- **D'AUTORISER** le maire à solliciter les subvention les plus larges pour ce projet et à signer tout acte y afférents.
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont prévus au budget

M. Frédéric JEAN demande à Guillaume GIRAUD si c'est à partir de ce point qu'il souhaitait scinder en deux la délibération entre l'approbation du projet et la demande de subvention.

M. Guillaume GIRAUD le confirme. Il demande si l'idée de scinder le projet en plusieurs sous-projet peut permettre de demander des subventions plus importantes. Il demande également si l'on connaît à l'avance le montant de la subvention dont la commune pourrait bénéficier.

M. Frédéric JEAN indique ne pas connaître le montant précis.

M. Guillaume GIRAUD demande s'il connaît au moins l'ordre d'idée.

Mme Marie-Catherine MAVOUNGOU, directrice générale des services, dit qu'ils espèrent un peu plus de 3 millions d'euros de subventions.

M. Guillaume GIRAUD est satisfait de ce montant et explique qu'à défaut de soutenir ce projet, il se réjouit que cela ne coûtera pas trop cher aux Brindasiens. Il réitère le fait qu'il trouve dommage d'avoir regroupé la demande de subventions aux projets.

M. Michel WEILL indique que, quel que soit le projet qui aurait été retenu pour le groupe scolaire, il aurait fallu demander des subventions. En conséquence, l'équipe « Ensemble pour Brindas » votera pour cette délibération.

RÉSULTAT DES VOTES : 24 voix POUR, et 1 voix CONTRE (M. Guillaume GIRAUD, conseiller municipal de la liste « Brindas avec vous »)



Point n° 6

D.2023-05 : EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE : EXTENSION DE L'ÉCOLE MATERNELLE DE BRINDAS : APPROBATION DU PROJET ET AUTORISATION AU MAIRE DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS

Rapporteur : Danielle GEREZ

Par délibération n°2021-14 du 29 mars 2021, le Conseil municipal a approuvé le projet d'extension du groupe scolaire et son enveloppe, et à autoriser le maire à solliciter les subventions les plus larges pour cette opération.

Sur cette base, une demande de subvention a été déposée auprès de la préfecture le 6 mai 2022 au titre de la Dotation de soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) 2022.

Cependant, l'État n'a pas retenu ce projet en raison de son montant global jugé trop important au regard de l'enveloppe que l'État avait affecté au Département du Rhône.

Lors d'une rencontre avec M. Le Maire le 26 août 2022, M. Le sous-préfet, M. ROCHAS, sollicité sur ce point a suggéré à la Commune de scinder ce dossier en différents projets fonctionnels. Ces projets seront déposés au titre de la D.S.I.L. 2023 ou de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2023.

Ce procédé sera également utilisé pour solliciter des financement de la Région.

Compte tenu des modalités de constitution des dossiers de demande de subvention, il est nécessaire d'établir une subvention par « sous-projet ».

Compte tenu des éléments techniques du projet d'extension du groupe scolaire et de la cohérence des différentes structures composant l'extension, il a été choisi, en collaboration avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage et le maître d'œuvre de scinder le projet d'extension du groupe scolaire en 4 « sous-projets ».

Sous-Projet	Montant PRO DCE
1 - Restructuration du restaurant scolaire actuel en bâtiment périscolaire et centre de loisirs	519 600 €
2 - Extension de l'école maternelle	2 479 350 €
3 - Construction d'un restaurant scolaire	2 891 250€
4 - Aménagements extérieurs	705 100 €



Le projet n°2 « Extension de l'École maternelle » consiste en la construction d'un bâtiment d'environ 1.500 m² en extension de l'actuel école maternelle. Ce bâtiment intégrera 6 classes supplémentaires avec 2 locaux de sommeil. A terme, la maternelle aura donc 12 classes et 4 locaux de sommeil.

Dans le cadre des travaux, certains locaux seront déplacés comme le bureau de la directrice, la tisannerie et une salle de repos. Actuellement, il n'y a que 2 salles de repos existantes.

Ce projet est estimé en phase PRO DCE à un montant de 2 479 350 €HT.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** le projet d'extension de l'École maternelle pour un montant estimé à 2 479 350 € HT
- **D'AUTORISER** le maire à solliciter les subvention les plus larges pour ce projet et à signer tout acte y afférents.
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont prévus au budget

RÉSULTAT DES VOTES : 19 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (M. Patrick BIANCHI, M. Michel WEILL, Mme Nathalie POIGNET, M. Laurent PICARD, M. Laurent FERLET, conseillers municipaux de la liste « Ensemble pour Brindas »), et 1 voix CONTRE (M. Guillaume GIRAUD, conseiller municipal de la liste « Brindas avec vous »)



Point n°7

D.2023-06 : EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE : CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE : APPROBATION DU PROJET ET AUTORISATION AU MAIRE DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS

Rapporteur : Anne CHANTRAINE

Par délibération n°2021-14 du 29 mars 2021, le Conseil municipal a approuvé le projet d'extension du groupe scolaire et son enveloppe, et à autoriser le maire à solliciter les subventions les plus larges pour cette opération.

Sur cette base, une demande de subvention a été déposée auprès de la préfecture le 6 mai 2022 au titre de la Dotation de soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) 2022.

Cependant, l'État n'a pas retenu ce projet en raison de son montant global jugé trop important au regard de l'enveloppe que l'État avait affecté au Département du Rhône.

Lors d'une rencontre avec M. Le Maire le 26 août 2022, M. Le sous-préfet, M. ROCHAS, sollicité sur ce point a suggéré à la Commune de scinder ce dossier en différents projets fonctionnels. Ces projets seront déposés au titre de la D.S.I.L. 2023 ou de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2023.

Ce procédé sera également utilisé pour solliciter des financement de la Région.

Compte tenu des modalités de constitution des dossiers de demande de subvention, il est nécessaire d'établir une subvention par « sous-projet ».



Compte tenu des éléments techniques du projet d'extension du groupe scolaire et de la cohérence des différentes structures composant l'extension, il a été choisi, en collaboration avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage et le maître d'œuvre de scinder le projet d'extension du groupe scolaire en 4 « sous-projets ».

Sous-Projet	Montant PRO DCE
1 - Restructuration du restaurant scolaire actuel en bâtiment périscolaire et centre de loisirs	519 600 €
2 - Extension de l'école maternelle	2 479 350 €
3 - Construction d'un restaurant scolaire	2 891 250€
4 - Aménagements extérieurs	705 100 €

Le projet n°3 « Construction d'un restaurant scolaire » consiste en la construction, au rez-de-jardin de l'extension de l'école maternelle, de deux salles de restaurant scolaire : une pour les élémentaires, équipée d'une ligne de self, et une autre pour les maternelles, avec un office dédié. Un local est prévu en prolongation de la salle des maternelles pour une éventuelle extension future.

Les locaux techniques ont été étudiés avec les utilisateurs et permettent à l'équipe de disposer de secteurs de réception, de préparation et de débarassage distincts, conformément à la réglementation en vigueur. Les maternelles accéderont à leur salle de restauration par l'intérieur du bâtiment, tandis qu'un accès extérieur est prévu pour les élémentaires à partir de la cour basse. La surface totale sera d'environ 918 m², ce qui représente une surface complémentaire de plus de 50 % par rapport à l'existant.

Ce projet est estimé en phase PRO DCE à un montant de 2 891 250€ HT.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** le projet de construction d'un restaurant scolaire pour un montant estimé à 2 891 250€ HT
- **D'AUTORISER** le maire à solliciter les subvention les plus larges pour ce projet et à signer tout acte y afférents.
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont prévus au budget



RÉSULTAT DES VOTES : 19 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (M. Patrick BIANCHI, M. Michel WEILL, Mme Nathalie POIGNET, M. Laurent PICARD, M. Laurent FERLET, conseillers municipaux de la liste « Ensemble pour Brindas »), et 1 voix CONTRE (M. Guillaume GIRAUD, conseiller municipal de la liste « Brindas avec vous »)

Arrivée de Fabrice VERICEL à 19h50



Point n° 8

D.2023-07 : EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE : AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS : APPROBATION DU PROJET ET AUTORISATION AU MAIRE DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS

Rapporteur : Isabelle CHRIQUI-DARFEUILLE

Par délibération n°2021-14 du 29 mars 2021, le Conseil municipal a approuvé le projet d'extension du groupe scolaire et son enveloppe, et à autoriser le maire à solliciter les subventions les plus larges pour cette opération.

Sur cette base, une demande de subvention a été déposée auprès de la préfecture le 6 mai 2022 au titre de la Dotation de soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) 2022.

Cependant, l'État n'a pas retenu ce projet en raison de son montant global jugé trop important au regard de l'enveloppe que l'État avait affecté au Département du Rhône.

Lors d'une rencontre avec M. Le Maire le 26 août 2022, M. Le sous-préfet, M. ROCHAS, sollicité sur ce point a suggéré à la commune de scinder ce dossier en différents projets fonctionnels différents. Ces projets seront déposés au titre de la D.S.I.L. 2023 ou de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2023.

Ce procédé sera également utilisé pour solliciter des financements de la Région.

Compte tenu des modalités de constitution des dossiers de demande de subvention, il est nécessaire d'établir une subvention par « sous-projet ».

Compte tenu des éléments techniques du projet d'extension du groupe scolaire et de la cohérence des différentes structures composant l'extension, il a été choisi, en collaboration avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage et le maître d'œuvre de scinder le projet d'extension du groupe scolaire en 4 « sous-projets ».

Sous-Projet	Montant PRO DCE
1 - Restructuration du restaurant scolaire actuel en bâtiment périscolaire et centre de loisirs	519 600 €
	2 479 350 €



2 - Extension de l'école maternelle	
3 - Construction d'un restaurant scolaire	2 891 250€
4 - Aménagements extérieurs	705 100 €

Le projet n°4 « Aménagements extérieurs » consiste en l'agrandissement de la cour du haut de l'école de la Tour, rendu possible notamment par la suppression des bâtiments en préfabriqué et en la création d'espaces verts et de nouveaux espaces extérieurs supplémentaires dans le cadre de l'extension de l'école maternelle.

Sur l'école de la Tour, l'espace de la butte sera réaménagé avec un accès pour personnes à mobilités réduite et une création d'espaces verts (plantation d'arbres). Une rampe sera créée et donnera accès à l'espace périscolaire/centre de loisirs. Cet espace sera traité en enrobé drainant.

Par ailleurs, dans le cadre de l'extension de l'école maternelle, divers espaces verts ludiques et éducatifs seront créés le long du bâtiment, ainsi que dans la rampe d'accès menant au restaurant scolaire.

Ce projet est estimé en phase PRO DCE à un montant de 705 100 € HT.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- D'APPROUVER le projet d'aménagements extérieurs pour un montant estimé à 705 100 € HT
- D'AUTORISER le maire à solliciter les subvention les plus larges pour ce projet et à signer tout acte y afférents.
- DE DIRE que les crédits correspondants sont prévus au budget

RÉSULTAT DES VOTES : 20 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (M. Patrick BIANCHI, M. Michel WEILL, Mme Nathalie POIGNET, M. Laurent PICARD, M. Laurent FERLET, conseillers municipaux de la liste « Ensemble pour Brindas »), et 1 voix CONTRE (M. Guillaume GIRAUD, conseiller municipal de la liste « Brindas avec vous »)



Point n° 12

Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT

Décision n°2022-09 : attribution de la consultation simplifiée à la société EIFFAGE pour la réalisation d'un enrobé drainant (BIOKLAIR) dans la cour de l'Annexe de l'école primaire pour un montant de 28 857 € HT.



Décision n°2022-10 : attribution de la consultation simplifiée à la société 2BCLIM pour la fourniture et la pose de 4 systèmes de chauffage climatisation dans les salles de classe du rez-de-chaussée + hall de l'Annexe de l'école primaire pour un montant de 33 040,50 €HT.

Décision n°2022-11: attribution de la consultation simplifiée à la société BERGER-LEVRAULT pour la mise en place d'une solution informatisée pour la gestion du conseil municipal d'un montant de 17 864,50 € HT pour une durée de 3 ans.

Décision n°2022-12 : signature d'un avenant au contrat de bail avec l'ADMR portant sur la modification de l'adresse, le changement de signataire, le métrage du local, ainsi que sur la gratuité du loyer pendant 6 mois de décembre 2022 à mai 2023.

Décision n°2022-13 : virement de crédits du chapitre 022 « dépenses imprévues » au chapitre 012 « charges de personnel » d'un montant de 4 000 € afin de financer la personne du service remplacement du centre de gestion du Rhône pour le poste vacant du service de l'urbanisme, dans l'attente du recrutement.

Décision n°2023-01 : fixation des tarifs municipaux 2023

Décision n°2023-02 : fixation des tarifs municipaux 2023 en raison d'une erreur dans la décision n°2023-01



Point n° 13

QUESTIONS DIVERSES

Mme Anne CHANTRAINE souhaite revenir sur sa présentation du rapport d'activités 2021 du SAGYRC. Elle précise avoir fait une erreur car, hors GEMAPI, le montant pour la commune de Brindas était de 2288 euros, ce qui fait 3,4% au total pour la commune et non 3,4% par habitant.

M. Michel WEILL demande où en est l'avancement des deux grandes opérations d'urbanisme sur les Verchères et le Morillon.

M. Fabrice VERICEL explique, comme cela a été dit lors des vœux à la population, qu'il y a eu deux recours sur le Morillon et qu'il ignore, à ce jour, jusqu'à quand les projets seront reportés. Cela peut-être de 6 mois, 1 an, voire 2 ans.

M. Frédéric JEAN est loin d'être inquiet par rapport à ces recours et explique que cela est devenu un jeu pour les propriétaires privés de déposer recours sur recours, dès lors qu'un ensemble immobilier projette de sortir de terre. Il indique que les recours sont lancés par méconnaissance du projet ou par crainte, ce qu'il peut entendre puisqu'il comprend tout à fait que l'on puisse prendre peur lorsque cela fait de nombreuses années que des personnes résident à côté de champs ou de friches et qu'un projet immobilier d'envergure surgisse non loin de chez eux. Néanmoins, les deux recours sur le projet du Morillon n'entrent pas dans ce cas de figure. Les deux protagonistes ont bien été informés du projet avec des rendez-vous à la mairie en présence des services municipaux, afin d'éviter tout malentendu et pour qu'ils puissent détailler, ensemble, tous les points qui auraient pu porter problème. Malgré cela, ces personnes ont quand même déposé les recours. M. le Maire explique que sur les deux recours, il y en a un qu'il juge abusif car n'ayant aucune motivation. Quant au deuxième recours, il y aura peut-être une modification à faire dans le projet. En tout état de cause, ces recours vont retarder le projet même si l'on ne sait pas jusqu'à quand précisément. Le Tribunal administratif statue environ au bout de 18



mois, sauf si ce recours est retiré d'ici là. M. le Maire fait savoir qu'il a fait le point avec les avocats vendredi dernier pour pouvoir travailler sur le sujet. Ces derniers ne sont absolument pas inquiets. Ce qui est embêtant, ce n'est pas le retard de l'opération en tant que tel, mais le retard dans la construction des logements sociaux. En effet, il y a 50% de logements sociaux prévus sur cette opération, et, lorsque l'on est une commune carencée comme Brindas, cela est significatif. Aujourd'hui, il y a une vraie demande de logements sociaux et Brindas n'est malheureusement pas en capacité de loger tout le monde. Le second problème, c'est qu'il y a également du logement privé à hauteur de 50%. Dans cette situation, il y a des personnes qui souhaitent vendre leur bien pour pouvoir s'installer dans des logements plus adaptés à leur âge. Enfin, ces recours retardent le projet de la maison médicale qui représente un vrai besoin pour l'avenir. Tout cela a été évoqué lors des vœux à la population.

Mme Sylvie GAUDET DIT TRAFIT demandent si les recours bloquent la totalité du projet, ou seulement une partie.

M. Frédéric JEAN confirme que cela bloque l'intégralité du projet immobilier puisqu'il s'agit d'une OAP.

Mme Martine LALAUZE demande si les plaignants peuvent se rétracter et retirer leurs recours.

M. Frédéric JEAN le confirme et indique que les élus seront informés lors d'une commission urbanisme si cela devait être le cas. M. JEAN demande à Fabrice VERICEL d'expliquer la situation aux Verchères.

M. Fabrice VERICEL explique que le travail sera repris sur 2023, bien que la commune n'a jamais cessé de travailler avec l'OPAC. A ce jour, l'OPAC est en négociation avec les propriétaires. Il fait savoir que des ventes ont commencé, et, si toutes les négociations n'aboutissent pas, l'expropriation sera un dernier recours s'ils ne parviennent pas à trouver une entente à l'amiable. Le nombre de logements sociaux sur les Verchères sera de 40%, bien que cela ne soit pas complètement acté à ce jour, mais sujet à des négociations.

M. Frédéric JEAN intervient pour expliquer que, du fait de la pression de l'Etat au sujet de la carence en logements sociaux de la commune, ils ont présenté le projet à la Direction départementale des territoires (DDT). A l'origine, le projet des Verchères comprenait 220 logements, dont 30% de logements sociaux. Aujourd'hui, la Commune a demandé la présentation d'un projet et de son bilan financier avec 40% de logements sociaux. La Commune n'a pas encore reçu de réponse de l'OPAC qui travaille encore dessus. En effet, ajouter 10% peut déséquilibrer l'opération immobilière en elle-même. Pour cette raison, l'OPAC est en train de calculer tout cela afin de faire une présentation dans les semaines à venir. Ils étaient d'ailleurs présents aux vœux à la population et ont confirmé qu'ils prendront contact dans les semaines à venir pour présenter leur travail. L'enquête parcellaire a également été refaite. Des ventes sont en cours sur plusieurs terrains. Enfin, comme évoqué par M. VERICEL, si aucune négociation n'aboutit, cela se conclura, malheureusement, par une expropriation. La Commune a gagné sur tous ses recours. M. le Maire pense que 2023 signera la fin de la période administrative de ce dossier, pour lancer enfin la première tranche du projet qui est phasé sur 8 ans. M. le Maire demande s'il y a d'autres questions.

M. Guillaume GIRAUD fait savoir à l'assemblée que le maire le recevra dans la semaine à propos de l'EHPAD.

M. le Maire le confirme et indique qu'il le recevra le mercredi 1^{er} février.

Mme Sylvie GAUDET DIT TRAFIT souhaite porter à la connaissance de tous qu'une dame se serait faite dépouiller au distributeur du Crédit Agricole.

M. le Maire le confirme et précise qu'il s'agit même de la 3^{ème} agression. Il indique avoir reçu un mail à son attention, tout comme plusieurs conseillers municipaux, de l'époux de cette dame qui s'est exprimé en des termes un peu virulents. M. le Maire souhaite l'excuser car il a certainement eu peur pour son épouse et s'est donc exprimé avec son cœur, sans modération dans ses paroles. Ce Monsieur

évoque la commune qui est en train de partir dans tous les sens selon lui. M. le Maire estime qu'il ne faut tout de même pas exagérer, même s'il ne nie pas la gravité des choses. M. Bernard BALESTIÉ en sait également quelques chose puisque sa belle-mère a, elle-aussi, été attaquée au Crédit Agricole, tout comme une autre personne il y a quelques mois. M. le Maire assure que la gendarmerie est bien informée et qu'il y a des plaintes déposées.

Mme Sylvie GAUDET DIT TRAFIT demande si le mode opératoire est toujours le même.

M. Frédéric JEAN affirme que, sur 3 agressions, 2 étaient avec le même mode opératoire.

Mme Sylvie GAUDET DIT TRAFIT demande si les victimes sont toujours des personnes âgées.

M. Frédéric JEAN le confirme, bien qu'il reste prudent sur le terme de « personnes âgées » puisque la dernière victime a 71 ans. Néanmoins, il ne s'agit pas de jeunes adultes non plus. M. JEAN indique ne pas avoir donné de réponse à ce Monsieur à ce jour car en attente des éléments de la gendarmerie.

Mme Martine LALAUZE informe qu'il n'y a plus de personnel présent dans cette agence du Crédit Agricole.

M. Frédéric JEAN estime que cela n'est pas normal et ajoute que la mairie n'a pas été informée de la fermeture de l'agence. Il pense les contacter afin de savoir ce que l'agence compte faire pour la sécurité de ses clients et obtenir également des explications sur leur hypothétique fermeture.

Mme Sylvie GAUDET DIT TRAFIT fait savoir que l'agence du Crédit Agricole a fermé ses portes il y a peu de temps et qu'il faut dorénavant se déplacer à Vaugneray. Mme GAUDET DIT TRAFIT poursuit en expliquant qu'il n'y a plus de personnel sur place et, lorsqu'il y en a, c'est uniquement pour recevoir sur rendez-vous.

M. Frédéric JEAN indique qu'il n'a reçu aucune communication de leur part allant dans ce sens. Tout le monde dit que l'agence part à Vaugneray, mais il n'a eu aucune information officielle là-dessus. En attendant, M. le Maire estime que l'agence va devoir trouver une solution car cela relève du domaine privé. Il est donc important que l'agence fasse son job et installe des caméras, ou bien, que la direction du Crédit Agricole sécurise son distributeur en installant un sas. S'ils ne peuvent pas apporter de solution, M. le Maire pense qu'il faudra retirer définitivement ce distributeur, car il n'est pas possible de s'amuser avec la vie des personnes. Il reste encore deux autres distributeurs sur la commune. M. le Maire conclut sur le fait que sa priorité est de rencontrer les responsables du Crédit Agricole pour savoir ce qu'ils comptent faire et par la suite, contacter la gendarmerie pour obtenir des éléments. M. le Maire indique qu'il s'agissait de grosses sommes qui ont été retirées lors des agressions.

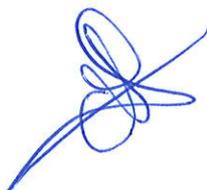
M. Bernard BALESTIÉ explique que, pour le cas de sa belle-mère, l'individu avait demandé 900 euros. Le plafond de sa carte pour un retrait étant bloqué à 750 euros, l'individu a alors retiré 750 euros. M. BALESTIÉ indique que les agresseurs ne mettent pas la pression car ce sont eux qui tapent directement le montant qu'ils veulent retirer.

M. Frédéric JEAN demande à conclure ce conseil municipal et rappelle le prochain conseil qui se tiendra le lundi 20 février 2023.

La séance est levée à 20h13. La parole est ensuite donnée au public.

La secrétaire de séance,

Nathalie POIGNET



Le Maire,

Frédéric JEAN

